



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) MILLA

Prénoms Roger

Profession ou qualité Président du Villefranche Athlétic Lauragais (VAL31)

Domicile 19 route de Beauteville - Cartoure

31290 Montclar-Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A la Grande Halle place Gambetta à Villefranche de Lauragais

Du 15 avril 2023 à 19h00 au 16 avril 2023 02H00

A l'occasion de (1) de l'épreuve sportive le Trail du Ventolet.

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 26/01/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la

commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Le Villefranche Athlétic Lauraçais (VAL31)

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 15/04/2023

de

19

heures.

Au 16/04/2023

jusqu'à

02

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 27/01/2023

